



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 14 AVRIL 2008**

Le 14 avril 2008 à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ROBERT, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. LACOUX - GUERRIER - ASSOULINE - VIALAS - SENE - DEMARCHELIER - LE BARS - DEVILLA - Adjoint au Maire

Mmes et MM MECHAMBRE - ROULAND -HUGELE - BOUHELIER - ROGEON - BELLOIN - BOUSSEAU - BOUSSANGE - DECERLE - POMPER - GUIBON - GHALLAB - MOSER - EUDIER - BESNIER - COIGNET BOUGOUIN - GUADAGNIN - MAZEL -FATRÉ - Conseillers Municipaux

**Secrétaire de séance** : Madame DEVILLA

**Point n° 1 : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2008**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 21 mars 2008 sous réserve d'une modification apportée par Madame Fatré dans le vote du point n° 5. Il convient de noter son abstention, Monsieur Bougouin ayant voté pour l'approbation des délégations consenties aux adjoints.

**Point n° 2 : Représentation du Conseil municipal dans différentes instances**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-6, L 5211-7, et L 5211-8 et considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner des délégués au sein de différents organismes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les représentants dans les instances suivantes :

→ Mission Locale Seine Oise : Madame Decerle, Conseillère Municipale.

→ Commission Locale d'Information et de Surveillance relative aux installations exploitées par les Sociétés Fayolle & Aravis sur le territoire des communes de Montlignon et Domont  
Monsieur Le Bars, Adjoint au Maire en qualité de délégué titulaire et Monsieur Rouland, Conseiller Municipal comme suppléant.

**Point n° 3 : Règlement intérieur du conseil municipal**

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article L.2121.8, le Conseil municipal est amené à adopter son règlement intérieur.

Monsieur Lacoux donne des précisions sur les modifications apportées à ce règlement. Il propose d'utiliser au maximum, la «dématérialisation» des documents soumis au Conseil municipal. Ceci à des fins

d'économie et de préservation des ressources. Il souligne que ce dispositif ne déroge pas aux dispositions réglementaires.

A la demande de Madame Guibon une rectification sera effectuée en page 11, au point 5 de l'article 25. Il convient donc de lire la somme de 75 000€ (au lieu de 500 000 F).

Monsieur Lacoux confirme l'obligation d'affichage du compte rendu du Conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le Règlement intérieur du Conseil municipal.

#### **Point n° 4 : Constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22, le Conseil municipal souhaite former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal. D'autres commissions pourront être créées, au cours du mandat, sur un sujet et pour une durée déterminée.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide

- de créer les commissions municipales suivantes :
  - Action Sociale et Solidarité
  - Affaires Culturelles
  - Démocratie Locale
  - Environnement et Développement Durable
  - Enfance et Jeunesse
  - Finances
  - Petite Enfance
  - Vie Associative et Sportive
  - Urbanisme et Travaux
  - Accessibilité
  - Sécurité
  - Prévention de la délinquance
  - Jury d'Assises
  
- de désigner les conseillers municipaux en qualité de membres dans ces commissions. Il est précisé que la composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, soit 4 membres de la majorité et 2 élus de l'opposition.

| <b><u>Action Sociale et Solidarité</u></b> |                      |
|--|----------------------|
| Martine VIALAS                             | Bernadette HUGELE    |
| Viviane DECERLE                            | Jean-Claude BOUGOUIN |
| Céline MOSER                               | Isabelle COIGNET     |

| <b><u>Affaires Culturelles</u></b> |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Michel LACOUX                      | Brigitte BOUSSEAU    |
| Catherine ROGEON                   | Isabelle COIGNET     |
| Marc POMPER                        | Jean-Claude BOUGOUIN |

| <b><u>Démocratie Locale</u></b> |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| Isabelle DEVILLA                | Hervé BOUSSANGE      |
| Samy GHALLAB                    | Daniel MAZEL         |
| Céline MOSER                    | Jean-Claude BOUGOUIN |

| <b>Environnement et Développement Durable</b> |                      |
|---|----------------------|
| Christian LEBARS                              | Brigitte BOUSSEAU    |
| Jean-Luc ROULAND                              | Nathalie FATRE       |
| Alain ASSOULINE                               | Jean-Claude BOUGOUIN |

| <b>Enfance et Jeunesse</b> |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Issa SENE                  | Samy GHALLAB      |
| Stéphane EUDIER            | Natalie GUADAGNIN |
| Catherine ROGEON           | Isabelle COIGNET  |

| <b>Finances</b> |                   |
|-----------------|-------------------|
| Corinne GUIBON  | Viviane DECERLE   |
| Gilles BELLOIN  | Isabelle DEVILLA  |
| Michel LACOUX   | Guillaume BESNIER |

| <b>Petite Enfance</b> |                   |
|-----------------------|-------------------|
| Michelle DEMARCHELIER | Martine VIALAS    |
| Isabelle MECHAMBRE    | Isabelle COIGNET  |
| Issa SENE             | Natalie GUADAGNIN |

| <b>Vie Associative et Sportive</b> |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Agnès GUERRIER                     | Hervé BOUSSANGE   |
| Samy GHALLAB                       | Natalie GUADAGNIN |
| Bernadette HUGELE                  | Guillaume BESNIER |

| <b>Urbanisme et Travaux</b> |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Alain ASSOULINE             | Jean-Luc ROULAND  |
| Gilles BELLOIN              | Daniel MAZEL      |
| Christian LE BARS           | Guillaume BESNIER |

| <b>Commission communale d'accessibilité</b> |                       |
|---|-----------------------|
| Bernadette HUGELE                           | Michelle DEMARCHELIER |
| Gilles BELLOIN                              | Nathalie FATRE        |
| Martine VIALAS                              | Jean-Claude BOUGOUIN  |

| <b>Commission communale de sécurité</b> |                   |
|---|-------------------|
| Claude ROBERT                           | Gilles BELLOIN    |
| Michel LACOUX                           | Agnès GUERRIER    |
| Alain ASSOULINE                         | Bernadette HUGELE |

| <b>Prévention de la Délinquance</b> |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Issa SENE                           | Michel LACOUX     |
| Stéphane EUDIER                     | Isabelle COIGNET  |
| Agnès GUERRIER                      | Natalie GUADAGNIN |

| <b>Action Sociale et Solidarité</b> |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Martine VIALAS                      | Bernadette HUGELE    |
| Viviane DECERLE                     | Jean-Claude BOUGOUIN |
| Céline MOSER                        | Isabelle COIGNET     |

| <b>Jury d'Assises</b> |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Claude ROBERT         | Agnès GUERRIER       |
| Michel LACOUX         | Nathalie FATRE       |
| Martine VIALAS        | Jean-Claude BOUGOUIN |

Monsieur Lacoux précise que ces commissions, conformément au Règlement intérieur, pourront s'ouvrir à des personnes extérieures.

| <b>Commissaires titulaires</b>   | <b>Commissaires suppléants</b>   |
|--|--|
| ROBERT Claude  | BOUHELIER Olivier  |
| LACOUX Michel  | ROGEON Catherine   |
| GUERRIER Agnès   | BOUSSANGE Hervé  |
| ASSOULINE Alain  | EUDIER Stéphane  |
| VIALAS Martine   | GHALLAB Samy   |
| SENE Issa  | DECERLE Viviane  |
| DEMACHELIER Michelle   | GUIBON Corinne   |
| LE BARS Christian  | MECHAMBRE Isabelle   |
| BELLOIN Gilles   | MOSER Céline   |
| HUGELE Bernadette  | BOUGOUIN Jean-Claude   |
| POMPER Marc  | MAZEL Daniel   |
| BOUSSEAU Brigitte  | GUADAGNIN Nathalie   |
| ROULAND Jean-Luc   | BESNIER Guillaume  |
| EMPAIN Diane   | TACON Michelle   |
| VAN ACKER Emmanuel   | SAINTIER Michel  |
| LECOURT Philippe<br><i>non domicilié sur la commune conformément à la réglementation<br/>article 1650 du Code Général des Impôts</i> | FALKOWSKI Agnès<br><i>non domiciliée sur la commune conformément à la réglementation<br/>article 1650 du Code Général des Impôts</i> |

### **Désignation de représentants du Conseil municipal dans différentes instances**

#### → Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable pour la Région de Montsoul

A la demande du Syndicat, il y a lieu de désigner un suppléant supplémentaire et donc de modifier la délibération du Conseil municipal du 21 mars désignant les membres appelés à siéger au sein du SIAP de Montsoul.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Bougouin en qualité de délégué suppléant.

Les membres désignés au SIAP de Montsoul sont donc :

MM. Robert, Le Bars, titulaires et MM. Lacoux et Bougouin, suppléants.

#### → Syndicat Intercommunal du Lycée Professionnel Jean Mermoz

A la demande du Syndicat, il convient de désigner 2 délégués titulaires pour siéger au sein du Conseil d'Administration du LEP Montsoul et donc de modifier la délibération prise en séance du Conseil municipal le 21 mars dernier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Ghallab en qualité de représentant titulaire.

Les membres désignés au LEP Montsoul sont donc : MM. Sene, Ghallab, titulaires.

#### → Commission Locale d'Information et de Surveillance relative à l'exploitation d'une carrière de gypse située sur le massif forestier de Montmorency.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Le Bars, Adjoint au Maire en qualité de délégué titulaire et Monsieur Belloin, Conseiller municipal comme suppléant.

### **Point n° 5 : Indemnités des conseillers municipaux délégués auprès des adjoints au maire**

Lors de la séance du 21 mars 2008, le Conseil municipal a décidé la création de délégations auprès des adjoints au Maire. Il était précisé que les délégués bénéficieraient d'une indemnité calculée à l'intérieur de l'enveloppe inscrite au budget municipal pour les indemnités des élus (article 6531).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les 6 délégations et décide que chaque délégué reçoive 250 € par mois. Précise que le montant total de ces indemnités s'élève à 1500 € répartis entre 300 € venant en diminution de l'indemnité du maire et 150 € venant en diminution de l'indemnité de chaque adjoint.

### **Point n° 6 : Contrat régional**

Le Contrat régional signé en 2006 nécessite une régularisation compte tenu de l'évolution des opérations depuis le début de sa mise en oeuvre. Cette évolution porte sur :

- 1° - la séparation géographique du Centre de loisirs maternel et du Centre culturel prévus regroupés à l'origine
- 2° - la séparation des abords du fait de celle de ces deux équipements
- 3° - l'abandon de l'extension de la mairie
- 4° - le rééquilibrage des coûts et des subventions entre les opérations.

Conformément au texte de la convention tripartite signée entre la Ville, le Conseil régional et le Conseil général, toute modification du projet doit faire l'objet d'une autorisation de ces deux partenaires et d'avenants correspondants.

Monsieur Robert précise à Monsieur Besnier que son courrier relatif aux nouveaux aménagements du Contrat régional n'a pas été suivi d'effet puisque toute modification du projet nécessite une confirmation par délibération du Conseil Municipal, du Conseil général et du Conseil Régional.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier et à signer tous documents se rapportant à ce dossier et notamment un avenant au contrat régional et départemental auprès des deux instances.

### **Point n° 7 : Inscription de la ligne municipale au plan régional des transports**

Monsieur le Maire précise que la ligne municipale doit faire l'objet d'une mise en place de dispositions afin de respecter la procédure des autorités organisatrices des transports et notamment le S.T.I.F. à savoir :

- une inscription au plan régional des transports,
- une attribution de numéro,
- la confirmation que l'entreprise des Cars Lacroix est retenue pour la gestion de la ligne.

En ce qui concerne le numéro devant qualifier la ligne municipale, il est proposé de retenir celui suggéré par le S.T.I.F. soit le 030 595 040 (030 = code de l'entreprise effectuant la ligne/Les Cars Lacroix, 595 = 500 pour les lignes exploitées par ce type de contrat et 95 pour le département du Val d'Oise, 040 = n° de ligne enregistré dans le système informatique des cars Lacroix).

Monsieur le Maire explique que l'application de ces dispositions entre dans une logique qui permet d'aller au bout de la démarche entreprise par l'équipe précédente. Néanmoins, il considère que ce changement s'est fait de façon précipitée alors qu'il aurait pu faire l'objet de solutions moins coûteuses pour la collectivité.

Madame Hugelé s'interroge sur le manque de navette le samedi à partir de 13 h et en semaine à partir de 9 h.

Monsieur Besnier indique que les créneaux horaires supprimés ont été déterminés en fonction de la fréquentation mais, également, pour limiter le coût du service. Il ajoute qu'aux heures creuses, le Centre Médical Jacques Arnaud bénéficie d'un minibus pour assurer des déplacements.

Monsieur Assouline observe que cette délégation à une entreprise privée ne donne pas entière satisfaction et propose d'interroger les Bouffémontois sur la qualité de ce service.

Monsieur Besnier rappelle les nombreux problèmes rencontrés dans la gestion de ce service en régie directe : navette en panne, absence des chauffeurs.... Il estime que cette délégation aux Cars Lacroix permet d'assurer 100 % d'un service de qualité, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Madame Hugelé fait remarquer que l'étendue du territoire et l'insatisfaction de certains usagers nécessitent d'engager une réflexion afin de déterminer les bons choix pour ce service.

Monsieur le Maire informe que le contrat est signé avec les Cars Lacroix, pour une durée de 5 ans. Nous étudierons la possibilité de le réviser et de l'adapter à la demande des usagers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les dispositions précitées terminant la procédure telle que définie par la convention du 12 décembre 2007.

#### **Point n° 8 : Subvention à l'association IMAJ**

Par délibération en date du 20 septembre 2007, le Conseil municipal a confié à l'association IMAJ une mission de prévention spécialisée pour développer des actions en direction des jeunes.

Monsieur Robert informe que la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France a signé la convention avec l'association IMAJ. Celle-ci se substitue à celle de la commune et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Monsieur Ghallab demande une communication des résultats sur les actions menées par l'association IMAJ.

Suite à une rencontre récente avec l'association, Monsieur Sene informe que des actions ont été mises en place au Collège (ateliers, soutien scolaire, suivi individualisé et accompagnement des jeunes...). Cependant, pour permettre une meilleure lisibilité entre les opérations menées par le Service Municipal de la Jeunesse et celles engagées par l'association, il est important de revoir les objectifs et les modalités d'intervention de chacun.

Monsieur Sene propose d'élaborer un cadre d'actions au Service Jeunesse qui engloberait le secteur de la prévention et concernerait les jeunes de 11/15 ans et de 16/20 ans.

Monsieur Eudier évoque la confusion entre IMAJ et le SMJ et confirme qu'un projet global sera présenté ultérieurement. Il tient à préciser que le service de prévention vise essentiellement un travail de rue.

Monsieur Besnier informe qu'à la suite d'un courrier adressé à IMAJ, il y a quelques mois, de nouvelles actions sont réalisées (football en salle, informatique....).

Madame Guerrier fait observer que l'action mise en place au Centre Médical Jacques Arnaud rencontre quelques difficultés. Après une demande formulée à l'Office Bouffémontois des Sports, elle propose une réunion fin mai avec différents intervenants pour organiser l'occupation éventuelle du gymnase par l'association IMAJ.

Madame Guadagnin souligne que ce dispositif serait réalisé au détriment d'une autre activité.

Madame Vialas souhaite qu'une réflexion soit menée pour définir des heures et des lieux de rencontre pour établir un équilibre entre les jeunes du Village et ceux des Hauts Champs.

Monsieur Besnier rappelle que le local commun résidentiel du village est ouvert à des horaires précis pour l'accueil des jeunes et confirme son opposition à l'ouverture libre du centre social aux jeunes.

Monsieur Lacoux s'étonne du ton véhément des propos de Monsieur Besnier et rappelle que les objectifs de l'association n'ont jamais été très clairement présentés. Il indique que la convention signée entre IMAJ et la CCOFP obligera à définir des actions par commune et qu'il s'agit de ne pas se tromper sur les projets de la ville.

Monsieur Ghallab confirme qu'en plus de l'intervention d'IMAJ un travail est nécessaire en amont. Il souhaite qu'un dialogue s'instaure entre les jeunes et la Municipalité pour définir les attentes et proposer des solutions. Il regrette le désengagement de l'Etat dans le domaine de la prévention.

Monsieur le Maire indique que le projet d'IMAJ, présenté au Conseil municipal de septembre, n'est pas celui réalisé sur la commune. Il confirme que le Service Municipal de la Jeunesse fonctionne convenablement. Par conséquent, l'association IMAJ doit, à présent, s'orienter vers des actions de prévention de la délinquance, objet du financement du Conseil Général mais il manque le volet animation pour les 16/20 ans.

En conclusion, Monsieur le Maire constate, une nouvelle fois, que ce sujet délicat et difficile nécessitait bien un réel débat en Conseil municipal.

#### **Point n° 9 : Subvention à l'association de pétanque de Bouffémont**

Pour faire suite à un vol de matériel, l'association Pétanque sollicite l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un barbecue et d'une friteuse. Ces équipements sont régulièrement prêtés à des utilisateurs qui en manifestent le besoin et notamment l'Amicale du personnel de la ville lors de la Fête de la Pentecôte.

Monsieur Besnier précise que cette aide avait déjà été sollicitée mais que le montant lui paraît trop élevé par rapport au matériel souhaité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association Pétanque pour l'acquisition de matériel.

#### **Point n° 10 : Motion de soutien au Tibet**

A la demande de Madame BOUSSEAU, formulée lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2008, Le Conseil propose d'approuver le soutien, symbolique, au peuple tibétain, se traduisant par la motion ci-dessous et l'accrochage d'un drapeau tibétain sur le bâtiment de la Maison pour Tous,

*«Le Conseil municipal de Bouffémont, réuni ce lundi 14 avril 2008,*

- attentif aux graves évènements qui se déroulent actuellement dans le monde et en particulier au Tibet,*
- assure au peuple Tibétain son soutien plein et entier quant à sa revendication d'autonomie culturelle dans le respect des Droits de l'Homme universels*
- appelle les parties en présence à tout faire pour ramener le calme dans cette région du monde*
- demande aux autorités françaises d'oeuvrer en ce sens*
- décide de pavoiser la Maison pour Tous aux couleurs tibétaines jusqu'à l'ouverture de négociations entre la Chine et le Tibet.»*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette motion.

#### **Point n° 11 : Informations diverses**

- ***Point sur les travaux dans la ville*** : rues J.-B. Clément, J. Ferry, F. Mitterrand

*Rue Jules Ferry* : les travaux sont achevés. Néanmoins, il convient de revoir la signalétique au sol.

*Rue F. Mitterrand* : Suite à une rencontre avec le boulanger, il a été décidé de retirer la chicane sur le trottoir opposé à la boulangerie pour faciliter le passage de la navette et fluidifier la circulation.

*Rue Jean-Baptiste Clément* : Le budget, initialement prévu pour l'aménagement de la rue de la Clairière, a été en grande partie imputé pour des travaux de réfection devant le collège et des aménagements de chaussée entre la rue des Fileuses jusqu'au Service jeunesse.

- ***Point sur le chauffage dans les écoles***

De multiples problèmes ont affecté le chauffage dans les écoles dus à la vétusté des chaudières. Un audit va être lancé en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et le Conseil général.

- **Communication sur la Fête de la Pentecôte**

Le calendrier n'est pas très favorable à sa préparation : (proximité des élections municipales, vacances de printemps juste avant, 8 mai...) mais cela n'empêchera pas de faire une fête joyeuse où les animations ainsi que les associations seront plus nombreuses. Le « Pot du Maire », ouvert à tous, sera remis à l'honneur. Les activités sportives seront nombreuses et variées. A noter le mini cross du lundi matin.

Monsieur Lacoux souhaite que le plus grand nombre de Bouffémontois se mobilise et que les conseillers municipaux, dans leur totalité, participent également.

Monsieur Robert ajoute qu'une tombola sera organisée conjointement avec les commerçants.

Madame Hugelé informe que le Centre Médical Jacques Arnaud souhaite s'ouvrir à nouveau sur la ville et participer à la Fête le samedi et le dimanche.

Madame Vialas et Madame Decerle demanderont au responsable du service jeunesse de motiver les jeunes pour accompagner les résidents du Foyer Louis Fiévet à la Fête.

- **Communication sur les Maisons dites à « 15 € par jour »**

Monsieur le Maire précise que le permis de construire a été refusé pour des problèmes de surface hors œuvre nette (S.H.O.N.). Un permis modificatif a été déposé auprès de la Direction Départementale de l'Équipement.

Monsieur Besnier exprime sa satisfaction sur l'éligibilité de toutes les familles malgré la transformation des plans de financement.

Monsieur Robert informe qu'il a reçu, ce jour, les médias nationaux et qu'à cette occasion il a précisé la position de la municipalité.

Monsieur Lacoux se félicite que 6 familles bénéficient de cette opération mais que celle-ci ne saurait résumer une politique globale du logement.

- **Communication sur le centre culturel**

Suite au débat, intervenu lors du dernier Conseil municipal, un aménagement technique est envisageable. Concernant l'assise du bâtiment. Outre la solution des pieux, préconisée par la plupart des spécialistes, pourrait être envisagée la solution d'un radier mais après consolidation du sol, ce qui entraînerait un coût comparable des deux solutions.

Monsieur Mazel s'en étonne et souhaite un chiffrage des travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter les entreprises sur les deux solutions en leur offrant la possibilité de chiffrer les deux ou bien uniquement celle qui aura leur préférence dans la réalisation.

### **Point n° 12 : Questions diverses**

Madame Coignet fait remarquer une erreur sur le résultat des cantonales paru dans les Nouvelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

La Secrétaire  
I. DEVILLA

Le Maire  
C. ROBERT